



VAL-DE-VESLE

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 DÉCEMBRE 2024**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ouverte à 20h à la Mairie.

✓ **Membres présents :**

Tous les membres en exercice, sauf M. Stéphane VANLOMMEL excusé, qui donne procuration à Mme Isabelle PERRIN.

✓ Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.

✓ Le PV du dernier Conseil Municipal est approuvé par tous les conseillers présents.

M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour :

- ⇒ l'installation et le démontage des illuminations de Noël par l'entreprise LANTENOIS pour 2 520 € TTC
- ⇒ la consolidation de la porte du cimetière à Courmelois par l'entreprise PIERARD pour 2 196,70 € TTC

Ordre du jour :

1. Poste de rédacteur et régime indemnitaire :

Les fonctionnaires du grade d'adjoint administratif principal 2ème classe ou 1ère classe, à temps complet ou non, avec une ancienneté d'au moins 4 ans dans les fonctions de secrétaire général de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants (y compris les années de CDD) peuvent bénéficier d'une promotion au grade de rédacteur en catégorie B, sans aucun quota. L'inscription sur la liste d'aptitude est demandée par l'autorité territoriale.

Mme Francine LEROY, en poste depuis novembre 2008, est inscrite sur cette liste d'aptitude. Il convient donc de requalifier son poste au grade de rédacteur en catégorie B. Le régime indemnitaire sera adapté à ce nouveau poste.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de créer pour Mme Francine LEROY cet emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures qui est créé à compter du 03 décembre 2024 et valide l'actualisation du régime indemnitaire suite à la création du poste Rédacteur territorial – secrétaire générale de mairie relevant de la catégorie B de la fonction publique territoriale.

2. CDG : prévoyance - maintien de salaire :

Jusqu'à aujourd'hui, les employés pouvaient souscrire un régime de maintien de salaire pour les absences de plus de 3 mois. Les cotisations étaient prélevées sur leurs salaires et chaque commune pouvait en prendre en charge une partie. Notre commune avait opté, en 2008, pour une prise en charge de 25 %.

En 2025, les règles changent : il est obligatoire, pour chaque employé de cotiser à cette prévoyance et l'employeur a obligation de participer au minimum à 50 %.

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents, d'adopter cette prise en charge.

3. Mise à disposition de la salle annexe à la Maison de la Nature :

La commune a, depuis de nombreuses années, un partenariat avec la Maison de la Nature de Boulton-aux-Bois dans les Ardennes.

Il est proposé au Conseil municipal de mettre à disposition de cette association la salle de réunion annexe de la mairie, une fois par semaine, pour lui permettre de créer une antenne marnaise.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer la convention qui précise les modalités d'utilisation de cette salle avec la Maison de la Nature de Boulton-aux-Bois.

Pour information, voici le site internet de cette association : www.maison-nature-boulton.eu

4. Fixation du nombre d'autorisation de stationnement :

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de permettre à deux taxis de stationner à Val-de-Vesle.

5. Bons de Noël du personnel :

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire les bons de Noël pour le personnel communal sous forme de bons cadeaux Kadeos comme suit :

- ⇒ 120 € par agent ;
- ⇒ 60 € par enfant jusqu'à 16 ans révolus.

6. Colis des aînés :

Vu la satisfaction, engendrée par la distribution des colis de Noël (avec des produits réalisés par des producteurs/artisans de la Marne) aux personnes de plus de 70 ans, les années précédentes, il est décidé à l'unanimité des membres du Conseil municipal de reconduire cette opération pour Noël 2024.

7. Location précaire d'une parcelle communale :

Comme chaque année, il convient de prendre une délibération pour une parcelle de 30 ares 0,5 centiares (section Z n°362 lieu-dit « la Merdeuse ») louée à titre précaire, pour un montant de 51,26 €/an, à M. LEFÈVE des Petites Loges.

Le Conseil Municipal donne son accord à cette délibération.

Cette parcelle fait l'objet d'un échange de culture entre M. LEFÈVE et « les Jardins du Marais » qui envisagent d'y planter arbustes et arbres nourriciers.

8. Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du foyer rural :

Depuis 2023, la commune produit une partie de son électricité suite à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des ateliers municipaux et de la salle annexe.

M. Jean-Michel SPANAGEL propose d'accroître cette autoconsommation en installant de nouveaux panneaux sur le toit du foyer rural.

Le coût total de l'opération serait de 33 921 € HT avec :

- ⇒ l'étude de la charpente du foyer pour la faisabilité du projet par la société APTÉTUDE pour 2 950 € HT ;
- ⇒ le bilan financier de l'opération par la société INGELIOS pour 1 400 € HT ;
- ⇒ et la pose d'environ 80 panneaux par l'entreprise SILICÉO pour 29 571 € HT.

Ce projet ne pourra aboutir que si la commune parvient à obtenir un minimum de subventions.

L'ensemble du Conseil municipal approuve ce projet et autorise M. le Maire à demander des subventions auprès de la DSIL (Dotation Spécifique des Investissements Locaux) à hauteur de 40% et auprès de la Région au titre du programme CLIMAXION à hauteur de 40%.

La part restant à charge de la commune serait alors de 6 784,20 €. Ce projet serait alors amorti en moins de 3 ans.

9. Point budgétaire et travaux à venir :

M. le Maire fait un point budgétaire sur le gymnase dont les travaux ont démarré en octobre :

- ⇒ le coût estimé à ce jour est de 4 015 260 € HT ;
- ⇒ les subventions de l'État, de la Région et du Département s'élèvent à 1 774 083 €.
- ⇒ Reste à venir la subvention de l'Europe espérée à hauteur de 1 300 000 €. La commission d'attribution pour cette dernière subvention se réunira mi-janvier 2025 et cela semble bien engagé.
- ⇒ Si tel était le cas, le niveau de subventions atteindrait 76,56 % (soit 3 074 083 €).

Ce gymnase coûterait donc à la commune un peu moins de 1 million d'euros.

Un échange, autour des travaux possibles sur la commune dans les années à venir, a lieu avec les Conseillers municipaux. Quelques pistes de réflexion en émanent comme :

- ⇒ le parc de la mairie ;
- ⇒ l'Église de Courmelois ;
- ⇒ les ateliers municipaux ;
- ⇒ un marché couvert ;
- ⇒ un parc à chiens ainsi que des fontaines à eau pour chiens ;
- ⇒ la rénovation énergétique des propriétés de la commune ;
- ⇒ l'aménagement du verger, derrière le cimetière de Wez ;
- ⇒ le réaménagement de la place René Viellard ;
- ⇒ d'autres plantations ;
- ⇒ un abribus devant la mairie, etc.

10. Divers :

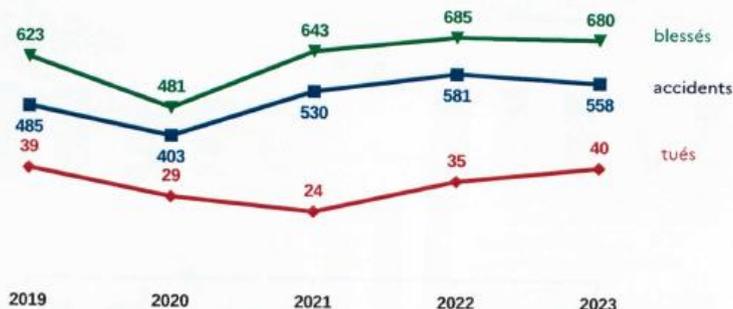
- ⇒ M. le Maire distribue le bilan 2023 de l'accidentalité routière dans la Marne (voir page suivante) :
- ⇒ Mme Karine HUART annonce aux Conseillers municipaux que la Banque alimentaire a récolté cette année 263 kg de denrées diverses et remercie tous les donateurs de la commune. Elle fait part du courrier reçu (voir page suivante) :
- ⇒ M. le Maire rappelle que des aides auprès de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et du Grand Reims peuvent être obtenues pour :
 - des travaux de rénovation énergétique ;
 - des travaux pour le maintien à domicile des personnes âgées.

Ces aides étant soumises aux conditions de ressources.

En 2023, 3167 personnes ont perdu la vie dans un accident de la route en France métropolitaine. Ce bilan est inférieur de 3,1% par rapport à 2022 avec 100 tués de moins.

Dans la Marne, si le nombre d'accidents corporels est en légère baisse (- 23 accidents) par rapport à 2022, la mortalité routière a augmenté de 15 % avec 40 tués (+5 tués). Le nombre de blessés quant à lui reste stable (- 5 blessés) mais on note une augmentation de 25 % du nombre de blessés hospitalisés.

2023 est également marquée par les 20 ans de radars automatiques. L'implantation des différents radars, couplée au nombreuses mesures de sécurité routière ont permis de faire passer le nombre de décès de 7655 en 2002 à 3267 en 2022, en France métropolitaine.



2023

558 accidents corporels, 680 blessés dont 180 hospitalisés

34 accidents mortels (+ 6 %), 40 tués (+ 14%) :

- 2 piétons
- 3 cyclistes
- 1 cyclomotoriste
- 1 trottinette électrique
- 1 motocycliste
- 1 dans une voiturette
- 1 dans un véhicule utilitaire
- 29 dans un véhicule de tourisme
- 1 dans un poids lourd

*Tués : personnes tuées sur le coup ou dans les 30 jours dans un accident qui survient sur une voie ouverte à la circulation publique et implique au moins un véhicule routier.



Vendredi 22, samedi 23 et
dimanche 24 novembre 2024



MERCI !

Madame Karine Huart,
les jeunes du CMEJ de Val-de-Vesle ont organisé une collecte
de denrées au sein du village

récoltant ainsi 263 kg de produits

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les jeunes du CMEJ
ainsi que les encadrants adultes qui se sont investis dans cette action de solidarité.
Un grand merci également aux habitants de la commune pour leur générosité.